



COMMUNE DE HOHROD

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Année 2016



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au
décret du 2 mai 2007

Approuvé en réunion du Conseil Municipal le 02 juin 2017

SOMMAIRE :	page 2
INTRODUCTION	page 3
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	page 3
1.1. Présentation du territoire desservi	
1.2. Gestion du service et Mode de gestion du service	page 4
1.3. Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées	
1.4. Nombres d'abonnements	
1.5. Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	page 5
1.6. Linéaires des réseaux de collecte	
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE	page 5
2.1. Modalités de tarification	
2.2. Facture d'eau type	
2.3. Recettes	
2.4. <i>Evolution des tarifs Redevances et ABRM</i>	page 6
<u>2.5. institution de la Participation pour le financement de l'Assainissement collectif (PAC) des eaux assimilées domestiques</u>	
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	page 6
3.1. Montants financiers	
3.2. Etat de la dette de service	
3.3. Amortissements	
3.4 Projets à l'étude	page 6
3.5. Programmes pluriannuels	
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE	
4.1. Taux de renouvellement des réseaux	
4.2. Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	
4.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	
4.4. Conformité de la collecte des effluents	page 7
4.5. Conformité des équipements des stations d'épuration	
4.6. Conformité des ouvrages d'épuration	
ANNEXES	
1. détail des dispositifs d'assainissements du HOHRODBERG	
2. délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2012 fixant les tarifs 2012	
3. Facture d'assainissement type (100 m3)	

INTRODUCTION

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par le Conseil municipal) qui répond à une exigence de transparence interne mais également à l'utilisateur, lequel peut le consulter en mairie

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La Commune a engagé en 1987 une étude d'aptitude à l'assainissement. Les conclusions formulées ont permis de dégager le schéma suivant :

- Réalisation d'un assainissement collectif dans la partie basse de HOHROD avec raccordement à la station d'épuration de Colmar
- traitement de la partie haute, correspondant au HOHRODBERG, par assainissement autonome regroupé

La Commune a conclu, en juin 1990, avec l'Agence Bassin Rhin Meuse, un contrat pluriannuel d'assainissement pour le Hohrodberg. Le programme de ce contrat prévoyait la réalisation de 13 filières, et l'étalement des travaux sur 7 ans, de 1990 à 1996.

Vu l'importance des travaux, l'ensemble du programme sera réalisé en 8 tranches sur la période 1990-1999

Les travaux d'assainissement de HOHROD village ont, quant à eux, été réalisés de 2000 à 2005

1.1.1. Description du réseau du HOHRODBERG

Les cinq premières filières, programmées sur 3 ans, de 1990 à 1992, ont été réalisées conformément au contrat :

Secteurs 5 et 13 (Am Wald et Panorama) : travaux réceptionnés en mai 1991

Secteurs 4, 10 et 12 (Mittelhohrodberg et Champenoise) : réception en octobre 1993

Une révision du schéma, tant au point de vue technique que financier (réactualisation des coûts) s'est avérée nécessaire. Un avenant au contrat avec l'Agence bassin Rhin Meuse a été signé. Ont suivi les réalisations :

Des secteurs 1 et 11 (Barraba), effectués en deux tranches, à savoir en 1994 et 1995

Des secteurs 2 et 3 (Kleinbruch) en 1995 et début 1996 : réception en 07/1996

Des secteurs 7 et 8 (Dafsaecker) : début des travaux fin 1997, achèvement des travaux en mars 1998 : réception en 06/1998

Des Secteurs Hirsbraechlé, Route du Linge + 2 maisons isolées) début des travaux 09/1998 ; réception en 06/1999.

1.1.2. Description du réseau de HOHROD

La réalisation de l'assainissement collectif à HOHROD a eu lieu selon le schéma suivant :

2000 : Tranches 1 et 2 du programme des travaux 1998/2001 :

lieu dit Weier, Route de Weier et Rue Principale

2001, Tranches 3 et 4 du programme d'assainissement :

**Rue principale, Chemin du Groth, Chemin du Kuhsbach + secteur du Kuhsbach +
Chemin des Prés.**

2003, Engagement dans un nouveau programme bi-annuel d'assainissement qui devrait ainsi permettre de couvrir la- presque totalité du village

2004 : **Rue du Village, Chemin du Rot, Chemin des Pâturages**

2005 : **Chemin du Langaeckerlé, Langaerckerlé –est et Langaeckerlé – lieu dit Bungerten :**

Il reste à ce jour seulement 13 immeubles sur le ban communal qui pour des raisons techniques ou d'éloignement par rapport au réseau collectif n'ont pu être branchés ou pris en compte dans le schéma global d'assainissement

2010 : extension du réseau d'assainissement en vue du branchement du hangar communal. Travaux en régie communal et intervention de l'entreprise KEMPF Jean Claude de Hohrod. Longueur de la nouvelle conduite : 150.ml

1.2 GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Le service public de l'assainissement est géré en régie communale

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE A HOHROD ET HOHRODBERG

Population desservie	en Résidence Principale	En Résidence secondaire	en collectif
HOHROD	250	30	0
HOHRODBERG	90	210	310
Total	340	240 (80 RS x 3per/moyenne)	310

1.4. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Il s'élève à **184**

1.5 AUTORISATION DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES : NEANT

1.6 LINEAIRES DE RESEAU DE COLLECTE :

Total linéaire réseau d'assainissement (hors branchements) : **4 956 ML**

1.7 OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

A HOHROD : Néant

AU HOHRODBERG :

Tranche	Prétraitement	Traitement	Evacuation
N° 7 Secteur DAFSAECKER	Fosse toutes eaux 20 m3	Terre drainé 190 m2	Tranchées d'infiltration 60 m * 0.5 m
N° 6 secteur KLEINBRUCH	Fosse toutes eaux 26 m3	Terre drainé	Tranchées d'infiltration
N° 8 secteur Route du LINGE	Fosse toutes eaux 12.5m3	Lit filtrant drainé Vertical 75 m2	Tranchées d'infiltration
N° 3 secteur CHAMPENOISE	Fosse toutes eaux 23 m3	Epanrages 200 m2	
Secteur 5 Mittelbergmatten	Fosse toutes eaux	Epanrages 220 m2	
Secteur 13 : restaurant PANORAMA	Fosse toutes eaux 30 m3	Epanrages 300 m2	
Secteur 4 Mittel Hohrodberg	Fosse toutes eaux 23 m3	Epanrages 220 m2	
Secteur 10 Hôtel ROESS	Fosse toutes eaux 25 m3	Epanrages 250 m2 4 * 62.5 m2	
Secteur BARRABA	Fosse toutes eaux 36 m3	Epanrages 250 m2 8 * 31.5 m2	

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES

2.1. MODALITES DE TARIFICATION : Voir DCM du 01/04/2016 jointe **annexe n° 1**

2.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE : voir facture 100 m3 jointe **annexe n° 2**

2.3. RECETTES :

La recette de la redevance d'assainissement pour 2015 s'élève à **14 863.- €**

2.4. EVOLUTION DES TARIFS REDEVANCES (Commune et ABRM)

Redevances/ Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Assainissent (Cne)	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72	0.72
Pollution domestique (ABRM)	0.282	0.352	0.356	0.363	0.363	0.35
Modernisation de réseaux(ABRM)	0.219	0.274	0.274	0.274	0.274	0.233

2.5. INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La loi de finances rectificative pour 2012 a institué la participation pour le financement de l'assainissement collectif, en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout

Cette nouvelle participation doit être instaurée en application de l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique.

Par délibération du 08 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer :

- **une participation**, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles (1 logement) ou dans le cadre de création d'un logement dans des bâtiments anciens, transformés ou réhabilités soumise à l'obligation de raccordement, pour le financement de l'assainissement collectif **d'un montant de 3.050.- euros**

- **une participation**, à la charge des propriétaires de constructions existantes dont l'extension ou le réaménagement, dans le cas de la création d'un logement supplémentaire dans une maison existante, génère des eaux usées supplémentaires, pour le financement de l'assainissement collectif **d'un montant de 20.- euros par mètre carré de surface de plancher supplémentaire**

En cas de construction d'un immeuble collectif, la participation eu titre de la PAC sera définie par délibération spécifique.

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. MONTANTS FINANCIERS

En 2012, aucun investissement n'a été réalisé

3.2. ETAT DE LA DETTE DE SERVICE : NEANT

3.3. AMORTISSEMENTS

Montant de l'amortissement pratiqué en 2016 pour le réseau de HOHRODBERG : **24.673.- €**

Montant de l'amortissement pratiqué en 2016 pour le réseau de HOHROD : **18.601.- €**

3.4. e t 3.5. PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE ET PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les investissements réalisés dans la commune étant tous récents, aucun projet n'est à l'étude

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX : NEANT

4.2 TAUX DE DESERTE POUR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Nombre d'abonnés desservis :	HOHROD	103
	HBERG	80

Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif :

HOHROD	105
HBERG	81

Taux de desserte :	HOHROD : 98.10 %
	HBERG : 98.76 %

4.3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de service est de **70 %**

4.4. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS :

La collecte des effluents est conforme

4.5. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS D'EPURATIONS (Assainissement individuel regroupé)

Les équipements sont conformes

4.6. CONFORMITES DES OUVRAGES D'EPURATION (Assainissement individuel regroupé)

La performance des ouvrages est conforme

